

Inscription scolaire

Toutes les informations pour inscrire son enfant dans l'une des écoles de Montauban.

Comment inscrire son enfant ?

L'inscription des enfants dans les écoles publiques de Montauban concerne tous les enfants, à condition qu'ils résident à Montauban. L'inscription peut se faire :

- en ligne depuis l'[Espace citoyens](https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/) (<https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/>)
- en Mairie, Service des Affaires Scolaires, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Quelles sont les pièces à fournir ?

Lors de l'inscription, vous devez fournir les pièces justificatives suivantes ou les déposer sur votre compte citoyen :

- le livret de famille complet (pages parents et enfants)
- un justificatif de domicile* de moins de 3 mois au nom du responsable légal
- la pièce d'identité du représentant légal (CNI, Passeport, titre de séjour...)
- justificatif du quotient familial de la CAF
- en cas de séparation des parents, le jugement de divorce ou de séparation fixant le lieu de résidence de l'enfant et accord parental à remplir dans le cadre d'une autorité parentale conjoint

() Si vous êtes hébergé : Remplir l'attestation d'hébergement et fournir les éléments demandés.*